

COMMUNE DE  
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

N° 154/2022/7.5.1	L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre à 18 h,
Date convocation : 24/11/2022	Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.
Présents :	Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUX, SINIBALDI N., TUCA MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, GUILLEMET, LAMIEL, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.
Absents -Excusés :	Mme ALLEMAND,
Procurations :	Mme CHAVARDEZ à M. VIDAL, Mme ROUQUET-TAFANI à Mme COUDERC, M. MARTIN à M. DAMBLEMONT

Elus en exercice : 27	<b>Objet : Requalification des abords de l'ancienne gare de Cazouls-les-Béziers</b>
Présents : 23	
Absents : 1	<b>Demande de subvention auprès de la Région</b>
Procurations : 3	<b>Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC</b>
Votants : 26	

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la Voie Verte, la création d'un parking et la réhabilitation du bâtiment de l'Ancienne Gare ont été engagés par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Afin d'accompagner la mise en valeur de ce secteur, une requalification des abords de la Gare de Cazouls-les-Béziers pourrait être engagée sur la base du projet estimatif suivant :

- secteur 2 : Jardins de cheminots pour un montant de 169 543.10 € H.T.
- secteur 3 : Place de la Gare pour un montant de 255 140.80 € H.T.
- secteur 4 : Mise en valeur du mur du cimetière longeant la piste cyclable pour un montant de 61 975.00 € H.T.

Le montant des travaux est de 486 658.90 € H.T.

Le montant des honoraires (C.T., étude de sol, CSPS, divers...) est de 52 142.02 € H.T.

Le montant du projet est de 538 800.92 € H.T. soit 646 561.10 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter de Madame la Présidente de la Région Occitanie, une subvention aussi élevée que possible, pour les secteurs 2-3-4, pour permettre la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 26 voix pour,

- **APPROUVE** les travaux de requalification des abords de l'ancienne Gare pour les secteurs 2-3-4, pour un montant estimatif de 538 800.92 € H.T. soit 646 561.10 € T.T.C.
- **DEMANDE** à Madame la Présidente de la Région Occitanie une subvention aussi élevée que possible.
- **DIT** que ces travaux seront prévus au budget primitif 2023 de la commune au compte 2315.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

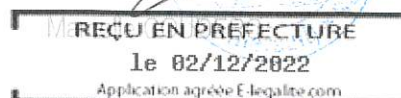
Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 02 décembre 2022.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

Signé électroniquement par

Philippe VIDAL via E-legalite.com

99\_SE-LE021P2 0022 n°1130730-DEL\_154\_202